

Image not found or type unknown



Loi transparence applicable aux sociétés de médecins (bénéficiaire effectif)

Par **mmaaa**, le **07/04/2021** à **20:32**

Les sociétés (de type société de conseils ou de services) constituées par des professionnels de santé (actionnaires, associés) ou celles dont le bénéficiaire effectif est un professionnel de santé, sont-elles concernées par les règles sur la transparence ?